

# MAISON DE LA COMMUNICATION

- MDC -

Centre de Médiation

Centre de Formation  
à la gestion des conflits



## LA MÉDIATION POURQUOI ?

- ◆ Être actrice et acteur de la recherche d'une solution acceptable pour tous, adaptée, exécutable et durable .
- ◆ Garder la maîtrise des coûts, des délais et du risque de procès.
- ◆ Rétablir la communication pour permettre à chacune et chacun de s'exprimer et d'être écouté.e en toute sécurité.
- ◆ Garantir la confidentialité des échanges et des solutions.



## LA MÉDIATION POUR QUI ?

### Les professionnels

- ◆ Prévenir les **risques psycho-sociaux** et prudhommaux.
- ◆ Résoudre les tensions et **conflits interpersonnels et entre associés.**
- ◆ Réguler la **vie d'un service ou d'une équipe.**
- ◆ Accompagner la prise de décisions collectives et les **projets complexes.**
- ◆ Gérer les conflits avec **les clients, les fournisseurs, les partenaires et les bailleurs.**

### Les particuliers

- ◆ Résoudre les **conflits de voisinage.**
- ◆ Prévenir et résoudre les **conflits familiaux**, matrimoniaux et de succession.
- ◆ Dénouer les **conflits du quotidien.**

### Les usagers du service public

- ◆ Avec l'administration et les collectivités territoriales (urbanisme, voirie, marchés publics, etc).
- ◆ Avec les services médico-sociaux (hôpital, EHPAD, Centre social, etc).

## LA MÉDIATION PAR QUI ?

- ▶ Le médiateur, tiers-facilitateur, est un **professionnel indépendant**.
- ▶ Il **garantit** un **espace sécurisé** de discussion.
- ▶ Il organise des rencontres individuelles ou collectives, **avec impartialité**.
- ▶ Il **facilite** les échanges, **écoute**, et favorise la concrétisation de **l'accord** sans juger ou rappeler le droit.
- ▶ Il **accompagne** la recherche de **solutions communes** sans prendre parti ou proposer de solution.
- ▶ Il **collabore** avec les **avocats** et autres conseils.



## POURQUOI CHOISIR LA MDC ?


- ✔ Un Centre de médiation **reconnu** avec des médiateurs **généralistes** et **spécialisés**.
- ✔ **Une équipe de médiateurs** tous professionnels expérimentés, diplômés et ayant prêté serment.
- ✔ **La co-médiation est privilégiée** avec des médiateurs complémentaires, sans augmenter le coût.
- ✔ **Une réactivité et une disponibilité** : les médiateurs désignés se mettent rapidement à l'écoute des personnes en médiation.
- ✔ **Un coût et des délais maîtrisés** : en moyenne 2 mois pour parvenir à un accord.
- ✔ **Un lieu neutre** : la médiation peut se dérouler dans notre centre, espace dédié et propice à la recherche d'un accord.
- ✔ **Une médiation sécurisée** par le respect du Code national de déontologie du médiateur en vigueur au Centre de médiation.

## LA MÉDIATION COMMENT ?


- ▶ Avant ou en dehors de tout procès, vous pouvez saisir la MDC pour qu'elle organise une **médiation conventionnelle**.
- ▶ Si vous êtes déjà au tribunal, vous pouvez demander une médiation au juge qui peut aussi vous la proposer. Le Centre est assermenté et peut être ainsi choisi par le juge qui nomme le(s) médiateur(s) désigné(s) pour mener **la médiation judiciaire**.




MAISON  
DE LA  
COMMUNICATION

 [info@maisondelacommunication.fr](mailto:info@maisondelacommunication.fr)

 [www.maisondelacommunication.fr](http://www.maisondelacommunication.fr)

 05 17 81 04 18

 3 Rue Alfred Kastler  
17000 La Rochelle